



JOURNAL FOOT

FOOT N°671 DU 2 OCTOBRE 2025

SAISON
2025
2026

COUPE DE FRANCE
DES ARBITRES
LA POSTE

ARBITRES DE FRANCE,
**À VOUS
DE JOUER**

AVEC
LA POSTE

Jouez à partir du 24 septembre sur CDF-ARBITRES-LAPOSTE.FFF.FR

SOMMAIRE

ARBITRAGE P.02
COUPES P.04
FORMATION P.05
FEMININES P.07
TECHNIQUE P.08
FUTSAL P.11
TERRAINS P.12

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

COMPTE-RENDU REUNION PLENIERE CDA - Jeudi 25/09/2025 à 18h30

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Amandine BADIN, Raphaël BARBARROUX, Antoine BLANCHET, Olivier BLIN, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, Damien FOURNIER, John GARDET, Romain GENOUD, Mike MOMONT, Patrick MOREAU, Tonny PEYRAT, Frédéric PTASIK, Théo RAMEL, Tom ROMAND.

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA).

Ouverture de séance par le président, en remerciant les membre de leur présence.

Le président remercie la CDA et le CTDA pour tout le travail accompli pour l'Assemblée Générale du 6 septembre où nous avons eu des retours très positifs ainsi que pour les formations des assistants et FIA.

1°) COURRIERS

1. Courriers arbitres

- **SONGIS Nathan** : Lu et noté.
- **MAHDID Yanis** : Lu et noté. OK pour arbitrer en sénior D5.
- **ANDRE Thomas** : Lu et noté. Année sabbatique.
- **DINALIT Abderrazzak** : Lu et noté.
- **MEKIDICHE Kerdine** : Lu et noté. Démission. Merci pour service rendu.
- **DERONZIER Kévin** : Lu et noté.
- **TEIMA Heddy** : Lu et noté. Démission. Merci pour service rendu.
- **VEYRIER Nicolas** : Lu et noté. Année sabbatique. Bon rétablissement à votre épouse.
- **POINAS Edouard** : Lu et noté.
- **SUBLET Vincent** : Lu et noté.
- **L'HERONDELLE Lisa** : Lu et noté. Etude en cours.
- **MATHIS** : Lu et noté.
- **HACHET BATHILY Isaiah** : Lu et noté.
- **BERHOLDY Oscar** : Lu et noté.
- **MARINI Franck** : Lu et noté.
- **MOURCHIDI Mohamed Yasser** : Lu et noté. Soutien de la CDA.
- **ALTUNOCH Necip** : Lu et noté.
- **FABIEN Richard** : Lu et noté. Le dossier a été transmis à la commission de discipline.
- **MARTINS Andréa** : Lu et noté.
- **MACCHI Anthony** : Lu et noté.
- **FOURNIER Pascal** : Lu et noté.

2. Ligue / FFF

- **Invitation Réunion Féminines** : Lu et noté.
- **Listes des clubs ayant suivi la formation AA bénévoles pour le dispositif Ligue** :
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD, FC ANNECY, FC CHERAN, GFA RUMILLY VALLIERES.

3. Clubs

- **USAV** : Lu et noté.
- **ES THYEZ** : Lu et noté.
- **FC BREVON** : Lu et noté.
- **AS SALLANCHES** : Lu et noté.

2°) PLANNING

Planning de la saison :

- Rattrapage AG et test physique : **27 septembre 2025**
- Formation Candidat-ligue : **début du cycle de formation le 18 octobre**
- Stage annuel : **31 janvier / 01 février 2026**
- Assemblée générale 2026 : **5 septembre 2026**



3°) PROMOTION ACCELEREE DES ARBITRES D3

A la suite de demandes pour la promotion accélérée D3, les noms suivants ont rempli les critères de validations. Ces arbitres seront observés par Jérôme Menand.

MILANOLO Lucas, GONNET Maxime, COTTERLAZ Anthony, DEVAUX Djibril.

4°) COMPTE RENDU VISIO / CRA (ARBITRAGE ET PROMOTION DE L'ARBITRAGE FEMININ)

Une réunion en Visio s'est déroulée le jeudi 11 septembre à 19H.

Cette réunion était axée sur le développement et la promotion de l'arbitrage féminin au sein de la LAURAFoot.

Des stages féminins ont été programmés du 23 au 25 octobre 2025 ainsi que du 20 au 22 février 2026 tous à Tola-Vologe. L'objectif de ces stages est de créer une émulation entre les arbitres féminines dans un environnement 100% féminin et maintenir une bonne ambiance.

L'objectif global est de pérenniser et développer l'arbitrage féminin par la formation, la détection des talents et la création d'une dynamisme positive.

5°) POINT CHARTRE

A ce jour seulement 49 retours sur 70 des clubs. Une relance a été faite le lundi 22 septembre.

Les clubs auront jusqu'au 30 septembre pour faire parvenir cette chartre signée.

Après cette date les arbitres ne pourront plus être désigné.

6°) ACTIONS FORMATIONS/MANIFESTATIONS

DATES	HORAIRES	LIEUX	ACTIONS	NB
21/08/25	10h00 / 12h00	CRANVES SALES	Formation pratique candidats Ligue	2
29/08/25	9h00 / 17h00	DISTRICT	Formation initiale à l'arbitrage	27
30/08/25	9h00 / 17h00	DISTRICT	Formation initiale à l'arbitrage	27
31/08/25	9h00 / 17h00	DISTRICT	Formation initiale à l'arbitrage	27
06/09/25	8h00 / 16h00	VILLE LA GRAND	Assemblée Générale + Test physique	179
10/09/25	13h30 / 17h00	THYEZ	Intervention section sportive Bontaz	50
13/09/25	8h30 / 12h00	VETRAZ	Formation arbitres assistants	19
17/09/25	17h00 / 19h00	CHENE EN SEMINE	Intervention club U13/Féminines	30
19/09/25	19h00 / 21h30	DISTRICT	Formation arbitres bénévoles	7

COMPTE-RENDU REUNION EN VISIOCONFERENCE - Lundi 29/09/2025 à 19h00

7°) DECISIONS ASSEMBLEE GENERALE ET TEST PHYSIQUE (+RATTRAPAGES)

Suite à l'assemblée générale et le test physique des arbitres du samedi 6 septembre et aux rattrapages du samedi 27 septembre, **la CDA prend les décisions suivantes :**

	AG	TAISA	AG RATTRAP	TAISA RATTRAP	DECISIONS CDA				
D1	BOUGATEF K	ABSENT	NON REALISE	ABSENT	NON REALISE	PERTE DU BONUS AG	PAS DE DESIGNATION	DESCENTE IMMEDIATE	PAS D'OBSERVATION
D2	LEROY A		10 PASSAGES		17 PASSAGES		1 MATCH SEMAINE	DESCENTE IMMEDIATE	PAS D'OBSERVATION
D3	SETTI A		12 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	DESCENTE JUIN 2026	PAS D'OBSERVATION
D4	FOURNIER P		14 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	DESCENTE JUIN 2026	PAS D'OBSERVATION
	MULLIER K		10 PASSAGES		13 PASSAGES		1 MATCH SEMAINE	DESCENTE JUIN 2026	PAS D'OBSERVATION
	BOUCHEZ J		NON REALISE		NON REALISE		PAS DE DESIGNATION		
D5	IALLATEN S	ABSENT A-MIDI	NON REALISE	ABSENT	NON REALISE	PERTE DU BONUS AG	PAS DE DESIGNATION		
	MAKINE O	ABSENT MATIN	NON REALISE	ABSENT	NON REALISE	PERTE DU BONUS AG	PAS DE DESIGNATION		
AA	ANSELME E		12 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	CHIRAQUIAN S		16 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	ZIDANI L		NON REALISE		10 PASSAGES		PAS DE DESIGNATION		
D5	AFILAL S		16 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	BRIANCON P		12 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	HOUATMIA H		12 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	MARINI F		12 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	MURAT S		12 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	RZAIGUIA F		16 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	SALLAZ S		14 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
	SUBLET V		12 PASSAGES		NON REALISE		1 MATCH SEMAINE	PAS DE MONTEE	PAS D'OBSERVATION
		BERTHOLDY O	ABSENT	NON REALISE			PERTE DU BONUS AG		
JAD	BLANC E		NON REALISE		NON REALISE		PAS DE DESIGNATION		
	BOTTO BACHELET M	ABSENT	NON REALISE			PERTE DU BONUS AG			
	BRILLAUD GUILLAUME S	ABSENT	NON REALISE	ABSENT	NON REALISE	PERTE DU BONUS AG	PAS DE DESIGNATION		
	CAZALS T	ABSENT	NON REALISE	ABSENT	NON REALISE	PERTE DU BONUS AG	PAS DE DESIGNATION		
	CHAPMAN L	ABSENT	NON REALISE			PERTE DU BONUS AG			
	DONNARAY T	ABSENT	NON REALISE	ABSENT	NON REALISE	PERTE DU BONUS AG	PAS DE DESIGNATION		
	FAVRE B	ABSENT	NON REALISE	ABSENT	NON REALISE	PERTE DU BONUS AG	PAS DE DESIGNATION		
	GHRAIBI A	ABSENT	NON REALISE			PERTE DU BONUS AG			
	MOURCHIDI M	ABSENT	NON REALISE			PERTE DU BONUS AG			
	SABOUA EL KADDARI A	ABSENT	NON REALISE			PERTE DU BONUS AG			
	SCARAMOZZINO L	ABSENT	NON REALISE			PERTE DU BONUS AG			
	TAGUIGUE A	ABSENT	NON REALISE	ABSENT	NON REALISE	PERTE DU BONUS AG	PAS DE DESIGNATION		

Un dernier test physique sera organisé en début d'année 2026 pour les arbitres non à jour de la validation du taïsa. Date et lieu à définir.

Le président clôture cette plénière en remerciant par avance la CDA, pour le travail qui va être fourni.

Les prochains RDV de la CDA :

Plénières : 10/11/2025 à 18H30
 08/12/2025 à 18H30
 19/01/2026 à 18H30
 Auditions : 10/11/2025 à 18H30
 L'ordre du jour est épuisé à 21h30.

COMMISSION DES COUPES

COUPES CREDIT MUTUEL DU DISTRICT

Le tirage au sort du premier tour, concernant les catégories Vétérans et U20 M aura pour cadre le District ce lundi 6 octobre à 16 heures. Les rencontres pour les Vétérans ont été programmées le vendredi 24 octobre ; les rencontres U20 ont été prévues le samedi 1er novembre.

Le tirage au sort du 2ème tour, concernant les catégories U17 M et U15 M aura pour cadre le District le lundi 20 octobre à 16 heures.

Les rencontres U17 M ont été programmées le samedi 1er novembre ; les rencontres U15 M ont été prévues les dimanche 2 novembre.

Nota Bene : lors de sa dernière réunion, le Comité de direction du District a entériné la décision de la Commission des coupes, celle de confier l'organisation des Finales des Coupes Crédit Mutuel du District au Club de l'US Mont Blanc - Passy les samedi 6 et dimanche 7 juin 2026.

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS D'ARBITRE BENEVOLE 2025/2026

DERNIERE FORMATION DE LA SAISON AU DISTRICT A VILLE-LA-GRAND

Mercredi 15 octobre 2025 de 19h à 21h30

Fiche d'inscription à retrouver sur le site du District
(pour un renouvellement de la formation et pour les nouveaux candidats).

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au lundi 13 octobre 2025.

Les arbitres bénévoles n'ont plus besoin d'avoir un certificat médical pour valider le statut d'arbitres bénévoles.

*Conformément aux règlements sportifs du District,
ces licenciés sont prioritaires pour arbitrer, en cas d'absence ou de non désignation d'un arbitre officiel.
Sous réserve que la demande de licence ait été faite et validée.*

PROCEDURE :

1. La Commission Formation, en charge du suivi administratif des « arbitres bénévoles », vérifie que la demande de licence (joueurs, dirigeants, éducateurs) soit bien faite et validée par la Ligue.
2. La date limite de validation des licences est fixée au lundi 27 Octobre 2025.
La parution de la liste définitive se fera sur le PV Formation le jeudi 30 octobre 2025.
Jusqu'à cette date, la liste de la saison précédente (Voir tableaux ci-dessus) est celle à prendre en considération (sous réserve que la demande de licence ait été faite).
3. L'arbitre bénévole doit être âgé de moins de 60 ans au début de la saison.
4. Chaque club pourra compter dans son effectif 5 arbitres bénévoles au maximum.
5. Les diplômes délivrés pour des éducateurs et le statut d'« ex arbitre officiel », ne sont pas valables pour la validation d'arbitre bénévole.
6. La formation doit être renouvelée tous les 3 ans pour tous.

CLUBS	N° club	NOM Prénom	Né le	N° licence	Renouvellement	Validation
ES AMANCY CORNIER	531796	BAUSSAND Nicolas	24/09/1993	2508664091	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	DELVOYE Philippe	13/02/1972	2543929035	2027/2028	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	LACROIX Thibaud	06/08/1974	9602633347	2025/2026	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	LAVERRIERE Adrian	12/07/1987	2538630029	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	RABBIOSI Franck	29/10/1979	2520526788	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	TISSOT Antoine	17/10/2005	2547205342	2026/2027	OK
FC D'ANNECY	504259	GINER DOS SANTOS Cyril	09/07/1991	2545949790	2025/2026	PAS DE LICENCE
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	ATAN Suleyman	09/09/1970	2548617443	2026/2027	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	DAMINA Jacques	16/12/1966	2547584570	2025/2026	PAS DE LICENCE
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	DUVERNEY Thierry	02/12/1967	2546365590	2025/2026	PAS DE LICENCE
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	SAHEL NABIL	16/10/1974	2328111884	2026/2027	PAS DE LICENCE

US ARGONAY	520590	SULJIC Sabahudin	02/01/1984	2548395982	2026/2027	PAS DE LICENCE
CS D'AYZE	526332	MODOT Nicolas	28/11/1971	2548159399	2026/2027	OK
CS D'AYZE	526332	SCREM Christophe	05/09/1973	2500717463	2026/2027	OK
CA BONNEVILLE	504298	JOLY Mickael	14/02/1980	2588624573	2027/2028	OK
US CHALLEX	504265	DUARTE Hugo	22/11/1983	2568643184	2027/2028	OK
ET S DOUVAINE LOISIN	504350	MERLIN Olivier	03/10/1985	2538653376	2026/2027	OK
ESCO	529714	CAPELLI Romain	25/01/1994	2508680711	2025/2026	OK
ESCO	529714	MEUNIER Yann	10/04/1976	9602716525	2025/2026	OK
ESCO	529714	SERRANO Jean Louis	16/03/1968	2543946513	2025/2026	PAS DE LICENCE
ET.S. FILLINGES	517777	VIEZ Franck	06/03/1975	2558626069	2028/2029	OK
FOOT SUD 74	552156	CALVI Frédéric	06/05/1973	2598611186	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	MIQUET Nicolas	01/03/1982	2543665873	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	MURAZ Christophe	28/01/1978	2520429913	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	RUCCHIONE Yannick	10/10/1972	2520000004	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	ZENNARO Michel	17/08/1964	2500540894	2027/2028	OK
FORON FC	548880	EL BOUGRINI Rachid	06/08/1986	2545875921	2025/2026	OK
FORON FC	548880	IALLATEN Said	22/08/1973	2558633891	2025/2026	OK
FRANGY	504397	BEORCHIA Jonathan	18/06/1986	2538653216	2027/2028	OK
FRANGY	504397	BOUILLE Vincent	01/01/1995	2518695836	2027/2028	OK
FRANGY	504397	GARAND Maxence	21/04/2003	2545511313	2027/2028	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	BARUT Xavier	06/01/1984	2558632061	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	MEIS Micael	16/09/1985	2519425983	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	NIREFOIS Christophe	15/04/1979	2510947719	2026/2027	OK
GFA RUMILLY VALLIERES	582695	SONDAZ Eddy	08/05/1971	2529417121	2026/2027	OK
LA FILIERE FC	544978	CARRIER Laurent	05/09/1973	2500709283	2025/2026	OK
LA FILIERE FC	544978	GUILLOT Loic	25/12/1984	2548630968	2025/2026	PAS DE LICENCE
LE LYAUD	517681	PISSARD GIBOLLET Florian	24/12/1995	2543186956	2025/2026	OK
US MAGLAND	517341	RIAND Philippe	15/11/1970	2500549889	2026/2027	OK
US MAGLAND	517341	SCHLOSSER Pierre	30/08/1986	280364428	2026/2027	OK
MARIGNIER SP	515966	HUMEAU Nicolas	29/01/1987	430669240	2027/2028	OK
MARIGNIER SP	515966	YAHYAOUI Ishak	12/12/1983	2529420906	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	CAULFUTY Lucas	01/09/2004	9604860154	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	DONAT FILLIOD Théo	03/09/2006	2548310397	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	LECHEVALLIER Paul	14/05/1993	2598624410	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	PIZZAGALI Celestin	31/05/2006	2547926423	2027/2028	OK
C.S.L. PERRIGNIER	523487	DUTRUEL Matteo	24/10/2011	2548286477	2028/2029	OK
REIGNIER JS	518270	GUIDI Mickael	21/04/1987	2545647911	2027/2028	OK
REIGNIER JS	518270	GUIMET Stéphane	03/04/1970	2590062040	2027/2028	OK
REIGNIER JS	518270	PISSOT Christian	05/09/1966	2010354482	2027/2028	OK
SALEVES FC	522792	ADAM Adrien	07/06/2000	2544413417	2027/2028	PAS DE LICENCE
UNION SALEVE FOOT	547281	LAVERRIERE Mathieu	03/10/1981	2519413483	2027/2028	OK
UNION SALEVE FOOT	547281	NAULIN Pascal	20/06/1965	2547701953	2026/2027	OK
SEMINE	532205	COTTERLAZ Anthony	16/09/2003	2545560773	2025/2026	OK
SEMINE	532205	DERISOUD Sébastien	03/05/1974	2500705594	2025/2026	PAS DE LICENCE
AS SILLINGY	513412	BRUNOT Xavier	20/06/1982	2519407900	2026/2027	OK
AS SILLINGY	513412	POMART Jérôme	02/05/1986	2544632337	2028/2029	OK
TEGG FC	582664	HUREAU Lison	06/06/2011	9602724732	2028/2029	OK
TEGG FC	582664	NID BOUKDIR Tasnime	08/06/2011	2548433156	2028/2029	OK
FC VALLEE VERTE	553826	BERGERAT Patrick	22/04/1970	2546384205	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	BARTOLOMEU ROXOS Quentin	15/07/2008	2548303763	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	ROUX NADER Alexis	18/09/1984	2538661238	2027/2028	OK
AS VERSO/GRILL/SAUV	532829	MARGAINE Fabrice	02/12/1981	2529412588	2027/2028	OK
AS VERSO/GRILL/SAUV	532829	TARDY Pascal	05/12/1979	2520519769	2027/2028	OK
FC DE VILLY LE PELLOUX	552782	POLO Fabien	15/04/1992	2543354421	2026/2027	OK
US VOUGY	518183	MATHIEU Morgan	15/09/1987	2558638508	2026/2027	PAS DE LICENCE
FC VUACHE	538035	BENAND Paul	31/07/2010	2548156636	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	CHARDON Maxyme	27/04/2010	2548555494	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	GROS David	13/07/2010	9604544566	2026/2027	OK

COMMISSION FÉMININES

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5

SAMEDI 4 OCTOBRE 2025

Des plateaux féminins sont proposés pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

Les responsables d'équipes ont reçu les détails de l'organisation par mail.

Prochain plateau :

Samedi 18 octobre à CERNEX et PERRIGNIER

CRITERIUM U13F

A la fin du match, utiliser FOOTCLUB pour saisir le résultat de la rencontre.

ES CERNEX est forfait général

FESTIVAL U13F

Début de la compétition :

Samedi 18 OCTOBRE,

Equipes engagées : A.S. DU LAC BLEU - A.S. SILLINGY - C.S.L. PERRIGNIER - C.S. ST PIERRE EN FAUCIGNY - ENT.S. LANFONNET - ET.S. FILLINGES - F. C. D'ANNECY - F. C. EPAGNY/METZ-TESSY - F. C. LEMAN PRESQU'ILE - FOOTBALL CLUB DU CHERAN - GROUPEMENT JEUNES FOOTBALLEUSES GESSIENNES - THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.- UNION SALEVE FOOT - U.S. ANNECY LE VIEUX - U.S. SEMNOZ VIEUGY - U.S. VETRAZ MONTHOUX – DOUVAINE - CLUSES

Les rencontres ainsi que les documents relatifs à l'organisation (règlement et feuilles de matchs) sont disponibles sur le FAL.

TROPHEE U15F & U18F à 8

Inscription clos

Equipes engagées

Trophée U15F :

AS THONON – FC CHERAN – US VETRAZ – GJFG – AMP/ANTH/MARG – LAC BLEU – CS SAINT PIERRE – FC CLUSES – FORON – EPAGNY/METZ TESSY – FOOT SUD GESSIEN – FC SEMINE

Trophée U18F :

AS THONON – FOOT SUD 74 – CS SAINT PIERRE – CSL PERRIGNIER – MORZINE – CLUSES

Plan d'action de la pratique :

- Tour 1 : samedi 28 février
- Tour 2 : samedi 28 mars
- Tour final : samedi 30 mai

CHALLENGE FOOTBALL à 8 SENIORS FEMININE

Equipes engagées :

AYSE – COMBLOUX/MEGEVE – CRAN GEVRIER – CRUSEILLES – VALLEIRY – CRANVES SALES – PASSY MONT BLANC – BREVON – PERRIGNIER

Début de la pratique :

DIMANCHE 19 OCTOBRE



Ouverture des premiers rassemblements du Parcours de Performance Fédéral (PPF)

Les premiers rassemblements du PPF sont ouverts à **toutes les joueuses licenciées FFF** des catégories : U12 Féminines, U13 Féminines, U14 Féminines et U15 Féminines

Nous invitons l'ensemble des joueuses intéressées à y participer pour vivre une expérience enrichissante et se préparer aux prochaines étapes du parcours de détection.

- PPF U12F/U13F : mercredi 1 et 8 octobre **(les familles des joueuses ont reçu une invitation par mail)**
- PPF U15F : Tour 2 mercredi 29 octobre 2025 à Ville la grand (les joueuses seront convoquées par mail.)

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

COMMISSION TECHNIQUE

CONTACTS

Grégory Morel (CTD PPF) : gmorel@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Conseiller Technique Départemental Projet de Performance Fédéral

=> *Formation – Parcours de Performance Fédéral*

Sandrine Janssoone (CTD DAP) : sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Conseillère Technique Départementale Développement et Animation des Pratiques

=> *Foot des Enfants – Festival u13 - Foot à l'Ecole – Nouvelles Pratiques – Projet Club (Label et PEF) –*

Foot Handicap – Foot Santé

Karim Manser (ETD) : kmanser@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Educateur Technique Départemental

=> *Parcours de Performance Fédéral masculin – Football scolaire 2nd degré et Universitaire*

David Lopez (ETD) : dlopez@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Educateur Technique Départemental

=> *Football Féminin (u7 à u13 / Parcours Performance Fédéral) – Futsal Jeunes (Critérium)*

FOOTBALL DES ENFANTS

PLATEAUX

Veillez consulter régulièrement le FAL afin de vous informer des éventuelles modifications faites.

RAPPEL

- **avertir le club recevant de l'absence de votre équipe au plus tard le jeudi midi** (cf règlements et amendes)
- dans le cas où vous ne pouvez pas constituer d'équipe(s) pour le plateau que vous devez recevoir, vous avez l'**OBLIGATION** de le maintenir et d'accueillir les équipes adverses prévues.

PHASE 2 - MODIFICATIONS

Les modifications pour des changements de niveau, suppression/rajout d'équipes en u7, u9 et u11 sont possible en envoyant un mail sur la boîte footdesenfants@hautesavoie-pasydegex.fff.fr pour le **lundi 13 octobre au plus tard** (***toute demande arrivée après ne sera pas traitée***)

Rajout d'un niveau en u11 avec la création de la Poule Départementale (maintiens des 4 autres niveaux). Cette poule s'adresse aux équipes composées de joueur(se)s particulièrement avancé(e)s dans leur développement ; merci de bien réfléchir à l'inscription afin de garantir une cohérence de niveau et le bon déroulement des plateaux

MODIFICATIONS :

U9 :

Annemasse D1 : le plateau du 11.10 aura lieu à **Cornier** (*et non Amancy*)

FUTSAL

Les lieux précis et l'organisation des rencontres seront transmis ultérieurement

U7

Samedi 13 décembre à Douvaine

Equipes inscrites : Futsal Rumilly Albanais - St Pierre – Ville la Grand

U9

Samedi 18 octobre à Annemasse

Equipes inscrites : Futsal Rumilly Albanais - St Pierre – Ville la Grand

Samedi 13 décembre à Douvaine

Equipes inscrites : Futsal Rumilly Albanais - St Pierre – Ville la Grand

8h30 : Accueil

9h / 12h : Matches

- 5 matchs de 10'

- 4 contre 4 dont le GB

Lien pour s'inscrire : <https://forms.cloud.microsoft/e/gJx9xQhdPY> (jusqu'au 12 octobre pour le plateau du 18.10)

FOOTBALL FEMININ (6-11 ans)



Comme chaque année depuis plus de 10 ans, des plateaux exclusivement féminins seront proposés pour les jeunes filles de 6 à 11 ans.

Organisation des plateaux :

- **12 dates** réparties sur la saison.
- Les **inscriptions d'équipe** se feront sur **base volontaire** pour les dates choisies via un formulaire en ligne.

Format de jeu :

- **U7F, U8F, U9F** : 4 contre 4
- **U10F, U11F** : 5 contre 5
- Sur **3 dates spécifiques**, une expérimentation de la pratique à **8 contre 8** sera réalisée pour les **U10F et U11F**. (Pour ces plateaux, **2 joueuses U12F** seront tolérées par équipe).

U13

ARBITRAGE A LA TOUCHE

Objectif

- De rendre actif le(la) joueur(se) pendant un temps où il (elle) ne joue pas
- De l'immerger dans sa capacité à décider et faire comprendre à qui revient la touche (voire tenter de signaler le hors-jeu)
- De comprendre et faire appliquer les lois du jeu

Fonctionnement

- Installation de la zone technique de part et d'autre du but à 11 (*l'éducateur et les joueurs ne sont pas autorisés à sortir de cette zone*)
- 1 remplaçant de chaque équipe (si existant) est arbitre de touche.
- Signalisations des hors-jeu et touches
- A la **15^{ème}** et **45^{ème}** minute du match, le joueur arbitre de touche entre **automatiquement** sur le terrain (*soit 4 arbitres par équipe et par match*)

Pour rappel, la mise en place de l'arbitrage à la touche est obligatoire pour toutes les équipes et tous les niveaux (*utilisation obligatoire des chasubles et drapeaux transmis à tous les clubs*)

FESTIVAL U13

- 1^{er} tour **samedi 18 octobre**
- Les équipes D1 et D2 sont exemptes
- Participation **obligatoire** d'une équipe par club engagé en critérium
- Les rencontres ainsi que les documents relatifs à l'organisation (règlement et feuilles de matchs) seront prochainement disponibles sur le FAL)

COMMISSION FUTSAL



FOOT N°671 DU 2 OCTOBRE 2025

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

Les calendriers des 2 poules sont en ligne sur le site du District 73

Pour rappel

Poule C: AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED
Poule D : A FUTSAL K1 MONTMELIAN, AS FUTSAL MOUTIERS, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, U O ALBERTVILLE et A FUTSAL ROCHETTE O 2 : Infos et coordonnées des clubs Poule D consultables sur le PV N°735 du 17/09/2025 sur le site de la Savoie.

Pour la Poule C qui nous concerne, tous les renseignements sont à jour.

US CHARTREUSE-GUIERS

Mercredi 21H00 Gymnase des ECHELLES PLACE JEAN MOULIN 73360 LES ECHELLES
HERAGMI REHDA 0668621640

redhah@hotmail.com

redha_heragmi@franchise.carrefour.com

541514@laurafoot.net

Maillots/BLEU NUIT

FUTSAL BOURGET UNITED

Samedi 21H00 Gymnase de Marlioz 120 chemin du lycée 73100 AIX LES BAINS

Maël LORENZO 07 62 14 82 65

mlplomberie73@gmail.com

582738@laurafoot.net

Maillots : Verts

CBF74 2

Samedi 18H00 Gymnase Briffod 40 Av. de Staufen, 74130 Bonneville

Amir Memisevic / Ingrassia Luigi +33673882338 +33642844333-

Luigi74970@gmail.com

582531@laurafoot.net

Maillots : Violet ou Jaune ou Blanc

AS THONON

Dimanche 20h Gymnase du Genevray Avenue de la Grangette 74200 Thonon-les-Bains

Steve RAMELIJAONA 06 34 69 82 01

info@ASTHONON.com

582180@laurafoot.net

Maillots : Jaune / Bleu

FUTSAL LAC ANNECY 2

Vendredi 21H30 Gymnase des sœurs Blanches, Rue des sœurs blanches 74000 ANNECY

BOUSSIS Hocine 06 24 01 13 84

hboussis@gmail.com

590486@laurafoot.net

Maillots : blanc /gris7

Procédure règlement des arbitres pour les clubs Savoyards et Hauts Savoyards :

2 arbitres désignés par la CDA de Haute Savoie que vous réglez le jour du match. Vous récupérez les 2 feuilles de frais et vous les scannez ou vous faites parvenir au District qui vous remboursera la moitié de la totalité de la somme. L'opération de remboursement des clubs sera effectuée à un rythme qui reste à définir.

Vraisemblablement en 4 fois pour une saison.

Rencontres de cette semaine :

POULE C

Exempt BF74 2

vendredi 03 octobre 2025 - 21H30

FUTSAL LAC ANNECY 2 Gymnase des sœurs blanche - ANNECY

U.S. CHARTREUSE GUIERS

dimanche 05 octobre 2025 - 20H00

THONON AS Gymnase du Genevray - THONON LES BAINS

FUTSALBOURGET UNITED

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES



FOOT N°671 DU 2 OCTOBRE 2025

PV N°1 AOUT/SEPTEMBRE 2025

Eclairages saison 2025-2026.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2025-2026, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&S juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / CDS : Commission de Sécurité

Contrôles :

Mairie de Péron Stade B.Blanc 1 NNI 12880101 : Visite changement niveau classement IS le 06/08/2025

CC Vallée Verte Stade M.Debouvère Boège NNI 740370101 : Visite renouvellement Classement IS le 13/08/2025

CC Vallée Verte Stade Municipal Habère-Poche NNI 741400101 : Visite renouvellement Classement IS le 13/08/2025

Mairie de La Balme de Sillingy Stade E.Sylvestre NNI 740260102 : Visite changement niveau de classement IS le 03/09/2025

Mairie d'Ambilly Complexe Sportif L.Veyrat 1 et 2 NNI 740080101 et 740080102 : Visite changement niveau de classement IS le 09/09/2025

Mairie de Sciez sur Léman Stade Municipal 2 NNI 742630102 : Visite renouvellement classement IS le 11/09/2025

Mairie d'Armoy Stade des Pins NNI 740200101 : Visite renouvellement classement IS le 29/09/2025

CC du Haut Chablais Stade de Bride (Bellevaux) NNI 740320101 : Visite renouvellement classement IS le 29/09/2025

Classements

PV CFTIS N°3 du 25 Septembre 2025

1.3 Changement de niveau de classement

AMBILLY - COMPLEXE SPORTIF LUCIEN VEYRAT 1 - NNI 740080101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/09/2031. La C.F.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 15/04/2025), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 SYN ainsi que des documents transmis :

- PV de la Commission de Sécurité du 01/09/2025.

- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

- Tests in situ du 09/05/2025.

- Rapport de visite du 09/09/2025 effectué par M. Alain ROSSET, membre C.F.T.I.S.

Elle constate la non-conformité majeure suivante (pour un Niveau T3) :

- La liaison vestiaires/aire de jeu n'est pas sécurisée (Art. 6.5)

Elle constate que le gazon synthétique est « pur », il ne contient pas de charge. Elle rappelle que pour ce type de gazon, les tests in situ sont exigés tous les 5 ans (Art. 3.2.6.2).

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T4 SYN jusqu'au 15/04/2035.**

PV CRTIS N°01 du 18 Septembre 2025

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

SCIEZ - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 742630102

Cette installation était classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 12/09/2025.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation **au niveau T7 PN, à l'échéance du 18/09/2035.**

1.3 Changement de niveau de classement

CHAINAZ LES FRASSES - STADE DES FRASSES - NNI 740540101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

CUVAT - STADE MUNICIPAL - NNI 740980101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

LES CONTAMINES MONTJOIE - STADE LES PRATZ - NNI 740850101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

LES GETS - STADE MUNICIPAL - NNI 741340101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

MAXILLY SUR LEMAN - STADE MUNICIPAL - NNI 741720101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF

Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

NANGY - STADE MUNICIPAL - NNI 741970101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

SEVRIER - STADE MUNICIPAL - NNI 742670101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

BONNE SUR MENOGE - STADE DE LOEX - NNI 740401101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

PERON - STADE BERNARD BLANC 1 - NNI 12880101

Cette installation est retirée du classement à l'échéance du 07/02/2034. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un avis préalable favorable pour la construction d'un ensemble de vestiaires neufs, le 16/05/2024.

Ce projet fait l'objet d'un FAFA. La commission a acté le projet de clôture de l'ensemble de l'installation.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de la mairie, le 29/07/2025, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 08/08/2025.

La commission demande que lui soit transmise une Attestation d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité.

La commission recommande de sécuriser les abris joueurs, voir de les changer et de mettre un abri délégués.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation **au niveau T5 PN, à l'échéance du 18/09/2035.**

MINZIER - STADE DU COUTTIN - NNI 741841101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

ST FERREOL - STADE MUNICIPAL - NNI 742340101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.



HABERE POCHE - STADE MUNICIPAL - NNI 741400101

Cette installation était classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S prend connaissance :
De la demande de confirmation de classement de l'installation, de la mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex.
Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation **au niveau T7 PN, à l'échéance du 18/09/2035.**

LA BALME DE SILLINGY - STADE ÉDOUARD SYLVESTRE - NNI 740260102 Cette installation est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 01/11/2028.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable pour la réalisation d'un ensemble de vestiaires neufs (17/11/2022).

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la mairie, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 03/09/2025.

La commission rappelle que le rapport des tests IN SITU de suivi doit lui être transmis pour le 01/10/2028.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation **au niveau T4 SYN, à l'échéance du 01/11/2028.**

ST GERVAIS LES BAINS - STADE DE LA SERS - NNI 742360201

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

MEGEVETTE - STADE MUNICIPAL - NNI 741740101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La municipalité n'a pas donné suite au courriel du District de Haute Savoie Pays de Gex, du 22/05/2025.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

1.4 Avis préalable

SEYNOD - STADE DE VIEUGY 2 - NNI 742680202

Cette installation est classée au niveau T4 SYN. La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la commune, du 01/08/2025, pour la mise en place du revêtement synthétique neuf, d'une lettre d'intention et des plans, pour un niveau T4 SYN.

La commission acte les points suivants :

- * L'aire de jeu mesure 105 m*68 m.
- * Les zones de sécurité du terrain sont conformes (*1).
- * La protection de l'aire de jeu est conforme à la Réglementation, mains courantes le long des lignes de touches, grillages derrière les lignes de buts.
- * Il y a des abris protégés pour les acteurs de jeu (*2).
- * Il y a des traçages de Foot réduit et des cages rabattables.
- * La pente de l'aire de jeu est de 0.8% (*3).
- * Le remplissage est du liège (*4).
- * Il n'y a pas d'arrosage.

La commission fait les recommandations suivantes :

(*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5 m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La mesure, très précise (règle télescopique), des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des lignes jusqu'au premier obstacle. Pour les lignes de touches, les mesures se feront par rapport à l'axe de rotation des cages rabattables). Les traçages de FOOT A8 doivent respecter les dimensions des zones de sécurité.

(*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, grillage, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).

(*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent

permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44 m +/- 0.01 m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement. (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27).

(*4) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite, au bout de 10 ans, pour les gazons avec remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service.

(*5) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62).

(*6) A l'intérieur des cages à 11, la couleur du revêtement synthétique doit être la même que celle dans l'aire de jeu.

(*7) Les perches de soutien des filets des buts à 11 doivent être installées conformément à la réglementation de 2021 (Article 3.9.3).

(*8) Dans le cadre d'une demande de subvention FAFA, projet n°7, un dispositif anti dispersion / confinement tout autour du terrain (bordures rehaussées, panneaux sandwichs) est vivement recommandé pour empêcher la migration des différents composants du revêtement.

Au regard des éléments transmis, la commission C.R.T.I.S de la LAuRAFoot propose **une décision d'avis préalable favorable à ce projet, au niveau T4 SYN**, sous réserve de suivre les recommandations ci-dessus, sous réserve de la clôture totale de l'installation. A achèvement des travaux, cette installation fera l'objet d'une visite de classement par la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot, pour définir le niveau de classement de l'installation, conformément à la réglementation de 2021, en considérant l'aire de jeu, les vestiaires et la clôture du site.

ANNECY - PARC DES SPORTS N°3 - NNI 740100103

Cette installation est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 09/09/2028. La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable de la commune, du 01/08/2025, pour la mise en place du revêtement synthétique neuf, d'une lettre d'intention et des plans, pour un niveau T5 SYN.

La commission acte les points suivants

* L'aire de jeu mesure 100 m*60 m.

* Les zones de sécurité du terrain sont conformes (*1).

* La protection de l'aire de jeu est conforme à la Réglementation, mains courantes le long des lignes de touches, grillages derrière les lignes de buts.

* Il y a des abris protégés pour les acteurs de jeu (*2).

* Il y a des traçages de Foot réduit et des cages rabattables.

* La pente de l'aire de jeu est de 0.6% (*3).

* Il n'y a pas de remplissage (*4).

* Il n'y a pas d'arrosage.

La commission fait les recommandations suivantes.

(*1) La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, grillages, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5 m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La mesure, très précise (règle télescopique), des zones de sécurité, se fera depuis l'extérieur des lignes jusqu'au premier obstacle. Pour les lignes de touches, les mesures se feront par rapport à l'axe de rotation des cages rabattables). Les traçages de FOOT A8 doivent respecter les dimensions des zones de sécurité.

(*2) La protection de l'aire de jeu (main courante, grillage, article 3.9.5.1 du règlement 2021), à l'arrière des bancs de touche doit être conçue, sans interruption, pour éviter le contact avec les spectateurs (voir schéma 23 du règlement 2021, page 63).

(*3) La commission rappelle, article 3.1.5 du règlement 2021, que quelles que soient les pentes du terrain, elles doivent permettre d'obtenir une valeur constante de 2.44 m +/- 0.01 m, sous la barre transversale des buts à onze, pour ce niveau de classement. (Voir schéma, règlement 2021, 3.1.5, page 27).

(*4) Concernant le revêtement synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances de sécurité et de durabilité doivent être réalisés, in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite, au bout de 10 ans, pour les gazons avec remplissage, au bout de 5 ans, pour les gazons sans remplissage, à la date anniversaire de cette mise en service.

(*5) Les poteaux de corners et les drapeaux de coins sont implantés à l'intérieur du tracé. Ils sont tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (article 3.9.4 règlements 2021, page 62).

(*6) A l'intérieur des cages à 11, la couleur du revêtement synthétique doit être la même que celle dans l'aire de jeu.

(*7) Les perches de soutien des filets des buts à 11 doivent être installées conformément à la réglementation de 2021 (Article 3.9.3).

(*8) Dans le cadre d'une demande de subvention FAFA, projet n°7, un dispositif anti dispersion / confinement tout autour du terrain (bordures rehaussées, panneaux sandwichs) est vivement recommandé pour empêcher la migration des différents composants du revêtement.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot propose une décision **d'avis préalable favorable à ce**

projet, au niveau T5 SYN, sous réserve de suivre les recommandations ci-dessus, sous réserve de la clôture totale de l'installation.

A achèvement des travaux, cette installation fera l'objet d'une visite de classement par la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot, pour définir le niveau de classement de l'installation, conformément à la réglementation de 2021, en considérant l'aire de jeu, les vestiaires et la clôture du site.

2. Classement des éclairages

2.4 Avis préalable

MARIGNIER - STADE ARTHUR HAILLANT - NNI 741640201

Cette installation a un éclairage classé E6 IM, à l'échéance du 16/11/2025.

La commission prend connaissance :

De la demande d'avis préalable d'un éclairage E5 LED, du 18/07/2025, d'une étude photométrique SIGNIFY, du 26/04/2024.

La commission prend connaissance des principales données suivantes :

Dimension de l'aire de jeu de 105 m x 68 m

Implantation latérale symétrique 2*2 mâts 16 projecteurs de 1500W, pour une puissance de 24 KW

Hauteur des mâts 23 m Lignes de touche 9.5 m Lignes de but environ 17 m

GR Max. 42.7

Angle visée MAX 66.4°

Couleur 5700 K

IRC 70.

Valeurs attendues :

Eclairage horizontal Moyen : 281 Lux.

U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.62.

U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.81.

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (édition 2021). La C.R.T.I.S émet **un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation au niveau E5 LED**, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

Demandes Préalables Transmises

Mairie de Marignier Stade Arthur Haillant NNI 741640201 : DPE E5 LEDS le 18/07/2025

Mairie d'Annecy Stade de Vieugy 2 NNI 742680202 : DPI T4 SYN le 05/08/2025

Mairie d'Annecy Parc Des Sports N°3 NNI 740100103 : DPI T5 SYN le 05/08/2025

Réunions Mairies /Clubs

Mairie de Cessy : réception vestiaires et projet stades du Vidolet le 30/09/2025

